



16ème législature

Question N° : 7771	De M. Thibaut François (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > crimes, délits et contraventions	Tête d'analyse > Danger Chat GPT et cybercriminalité	Analyse > Danger Chat GPT et cybercriminalité.
Question publiée au JO le : 09/05/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibaut François attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le risque d'augmentation de la cybercriminalité, résultant de l'utilisation d'outil d'intelligence artificielle tel que Chat GPT. L'agence Europol a récemment averti les pouvoirs publics sur le risque de l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins criminelles. En effet, cet outil peut permettre aux cybercriminels de tirer profit du niveau de perfectionnement de l'outil, afin d'accélérer leur processus de recherche ou de rédiger des *mails* plus sophistiqués, de manière à améliorer leur tentative de phishing. Face à ces nouveaux enjeux, le député demande au ministre d'établir un plan d'action visant à protéger les utilisateurs de cette cybercriminalité plus forte et de prendre des mesures pour encadrer l'utilisation de l'outil Chat GPT, afin de minimiser le risque de criminalité. Il est impératif que les pouvoirs publics anticipent ce nouveau danger et ses conséquences.